



LA TOILE

Bulletin d'Information Réseau 'Réussir la Décentralisation' au Mali

N°10



Juillet-Août-Septembre 2006

E ditorial

Femmes en avant !

Aucun développement durable n'est imaginable sans une participation effective des femmes. Car particulièrement en Afrique, mais probablement dans toutes formes de sociétés, la vie se crée autour des femmes dont le bien – être est un indicateur du degré d'humanité des leaders sociaux. C'est pourquoi, en cette ère de démocratie émergente en Afrique et particulièrement ici au Mali, la participation des femmes au développement et à tous les niveaux doit être perçue comme un des défis majeurs notamment dans la mise en œuvre de la décentralisation territoriale. Car pour l'instant, elles demeurent faiblement représentées à tous les niveaux. Or sans leur participation massive, la démocratie de proximité demeure bien incomplète ! Selon l'Association des Municipalités du Mali « Pour les élections de 2004, sur 10789 conseillers, on comptait 720 femmes (soit moins de 7%), et 07 femmes Maires ». Les femmes du Mali ont le souci de s'impliquer activement dans la vie de la nation. Cependant, elles sont confrontées à beaucoup d'obstacles qui freinent leur participation. Malgré tout, nous assistons à de timides changements, tout de même encourageants. Les femmes veulent bien s'organiser pour que les décideurs puissent mieux entendre leur voix, mais aussi pour qu'elles accèdent à des postes de responsabilité et contribuent de manière plus créatrice à juguler les grands maux qui minent la société contemporaine : contribuer à la lutte contre l'analphabétisme, la lutte contre la pauvreté, faciliter l'accès au crédit, aux soins de santé entre autres. La prise en compte du genre dans toutes les actions de développement est une condition sine qua non de la réussite de ces actions et constitue le socle de la promotion des femmes, des jeunes filles et de l'ensemble de la société! Le confinement

des femmes aux travaux domestiques et subalternes et leur exploitation économique sont des freins sérieux au développement durable de la société dans son ensemble. Ce ne sont nullement des traits caractéristiques de la culture africaine, mais des développements imposés par des idéologies extérieures à l'Afrique et qui lui ont été souvent imposées par la force. Cette situation est donc réversible. Aux femmes et à toutes les forces progressistes de lutter la main dans la main. Le présent numéro de votre TOILE contient quelques repères récents relatifs à cette lutte des femmes pour être parties prenantes à part entière dans l'avènement de la décentralisation et d'une société plus juste et plus forte.

« Eduquer une femme, c'est éduquer tout une nation » !

La Rédaction

SOMMAIRE

- ☛ Vie du réseau 1
- ☛ Points de vue 3
- ☛ La décentralisation en bref 5
- ☛ Bonnes Pratiques 7
- ☛ Agenda 9

☛ Vie du Réseau

Étude sur la gestion communautaire transfrontalière des ressources naturelles (RN): cas de villages maliens, guinéen et burkinabé

Conduite du 11 au 17 mai 2006, cette étude a consisté à faire un diagnostic participatif de la gestion communautaire transfrontalière des RN à Kourémalé/Mali et Kourémalé/Guinée, deux villages frontaliers.

déplacements des animaux, la mise en valeur pastorale, l'exploitation des pâturages, des points d'eau et des terres salées et la gestion locale des conflits.

Des membres du RLD/Mali ont été au cœur des processus ayant abouti à ces heureux dénouements. Nous leur adressons toutes nos félicitations !

Visite de courtoisie de représentants du conseil de cercle de Tominian

Le jeudi 07 septembre 2006, le Secrétariat Permanent (SP) du réseau Réussir la Décentralisation a reçu une délégation du conseil de cercle de Tominian incluant le sous-préfet de Tominian et le Directeur de la DNCN (en sa qualité de ressortissant de Tominian et personne-ressource pour cette localité). L'objet de cette visite était de solliciter un appui du RLD pour la mise en œuvre de la charte pastorale dans la localité et en même temps obtenir l'adhésion de Tominian au RLD.

Les représentants du conseil de cercle de Tominian sont également à la recherche d'autres partenaires techniques et financiers et sont particulièrement intéressés par des jumelages dans le cadre de la coopération décentralisée.

Tominian a très peu de partenaires alors que la ville recèle d'énormes potentialités. La délégation a ainsi noué plusieurs contacts à Bamako. Le Conseil de Cercle a été invité à participer à la prochaine AG du RLD prévue pour novembre 2006 à Ségou.

Points de vue

Environnement : l'état d'alerte

Le rapport national met en lumière l'extrême fragilité des écosystèmes des zones arides et semi-arides, ainsi que les risques de leur dégradation.

Notre pays a vécu, du 4 au 18 juin, au rythme de la quinzaine de l'environnement. Ces deux semaines ont permis aux acteurs du secteur de l'environnement de faire un large tour d'horizon des questions environnementales. Parmi les nombreuses activités menées figurait la diffusion officielle du rapport national sur l'état de l'environnement en 2005.

Le secrétaire général du ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Abdoulaye Berthé, a présenté ce document au cours d'un déjeuner de presse au mémorial Modibo Kéita. Il a rappelé, à cette occasion, que le processus d'élaboration du rapport a débuté à Ségou en 2005.

Dans le domaine de la gestion de l'environnement, le rapport fait l'analyse de problématiques majeures comme la dégradation des sols, la perte de la biodiversité, la dégradation du couvert végétal, le déficit d'eau, l'ensablement, l'insalubrité et la détérioration du cadre de vie. Par ailleurs, il cerne le potentiel existant. Ainsi, en diversité biologique, ont été dénombrées 1739 espèces de plantes ligneuses dont au moins 8 seraient endémiques. Et 136 espèces de grands mammifères avec une nette régression des effectifs des grands ruminants. Il révèle que certaines espèces de grands mammifères, de reptiles et d'oiseaux ont disparu ou sont menacées de disparition. D'où la nécessité de valoriser et de protéger les espèces afin que chacun puisse en profiter.

Selon le rapport, depuis les années 1970 et l'installation d'un climat plus aride, les écosystèmes se sont fragilisés. Il s'en est suivi une dégradation continue des ressources naturelles et une détérioration progressive des conditions et cadres de vie des populations rurales et urbaines.

Terres fragiles. Chaque année environ 500 000 ha sont déboisés pour la satisfaction des besoins énergétiques. Les superficies cultivées augmentent au rythme de 4,7% par an, avec une avancée sur des terres fragiles au sol peu profond. Cette pression a entraîné une réduction des ressources naturelles et une perte de fertilité des sols.

En zone soudanienne, les pertes en revenus agricoles sont estimées chaque année à 90 000 Fcfa par hectare. L'ensablement affecte les habitations, les terres agricoles et les cours d'eau. La menace des dunes porte sur plus de 20 000 ha.

En outre, le cheptel exploite 35 millions d'hectares de parcours naturels constamment dégradés et dont les ressources sont consommées par les feux de brousse sur plus de 9 millions d'ha. Les ressources en eaux de surface et souterraines sont fortement menacées par le gaspillage, la sédimentation, l'ensablement et les pollutions diverses. Les pertes sont estimées annuellement à 30 000 milliards de m³ d'eau dans le delta. Dans l'année, il se dépose 13 millions de tonnes de limon dans les cours d'eau. On constate une pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques près des lieux de concentration des populations.

Prolifération des déchets. Au chapitre de l'insalubrité et de la dégradation du cadre de vie, l'accroissement annuel des centres urbains s'élève à plus de 5% conduisant au développement anarchique des quartiers spontanés et au non respect des schémas d'aménagement et plans d'urbanisme. Conséquences : une prolifération de dépôts des déchets liée à l'absence de gestion des rejets des industries et de l'artisanat et une pollution

des eaux souterraines des puits par les contaminants des égouts et latrines mal situés.

Le document constate que dans les villes, les espaces verts et les places publiques changent de plus en plus de vocation, pour être convertis en dépôts d'ordures, habitations, lieux de commerce, écoles, maisons de culte, etc. Ainsi, à Bamako, 434 places ont changé de vocation sur un total de 708, soit plus de 60%. 134 occupations de bas-fonds et 70 dépôts anarchiques ont changé de vocation de juillet 2004 à juin 2005.

La production des eaux usées domestiques est estimée à 74 874 m³ par jour pour les villes de Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou et Gao. La pollution atmosphérique a, elle, pour principales sources les gaz de combustion des moteurs, les fumées des industries et d'incinération des déchets solides (plastiques) et les particules de poussière en suspension.

Le potentiel en énergie renouvelable tant solaire, éolienne qu'hydroélectrique est considérable mais sous-exploité. Le solaire est abondant et réparti sur tout le pays de manière homogène. Le potentiel global annuel en radiation solaire correspond à 50 000 fois la consommation en produits pétroliers.

Pour faire face à la menace, de grands efforts ont été déployés sur les plans politiques, institutionnels et législatifs, indique le rapport. Il s'agit entre autres des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'environnement ; la création d'institutions s'occupant des questions environnementales ; la réalisation d'études sur les mesures législatives et réglementaires ; l'élaboration d'outils pour la prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles et de façon générale dans le processus de développement ; l'élaboration en cours du code de l'environnement ; l'organisation annuelle d'une quinzaine de l'environnement et la publication régulière d'un bulletin.

Des réflexions sont en cours pour une meilleure prise en compte de la dimension environnementale dans la deuxième génération du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Source : ESSOR n° 15725 du 19 juin 2006, p. 4

Mise en oeuvre de la décentralisation au Mali : « Bilan et perspectives »

Revue des politiques et programmes, état des réformes, forces et faiblesses de la décentralisation au Mali par le Haut Conseil des Collectivités.

Les acquis de la décentralisation

Mise en oeuvre à partir de 1999, elle répond au souci de distribuer le pouvoir et de rapprocher davantage l'administration des citoyens. A ce titre, il importe d'établir le bilan des réalisations et changements que la décentralisation a apportés à la vie des maliens.

La décentralisation s'est en particulier traduite par une multiplication considérable des équipements collectifs locaux. De 2001 à 2003, l'effort d'investissements de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) en direction des collectivités territoriales représentait plus de vingt cinq milliards (25.000.000.000) F CFA.

Le bilan du dispositif d'appui est largement positif. La maîtrise d'ouvrage assurée par les collectivités a permis de tirer la presque totalité de leurs droits de tirages et de créer, pendant les cinq dernières années, de nombreuses infrastructures dans les domaines entre autres de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de la sécurité alimentaire.

Cette performance marque tout l'intérêt attaché aux collectivités territoriales et l'espoir placé en elles. Ces investissements ont rapproché davantage les services publics des citoyens et conforté le capital de confiance des élus.

La décentralisation a permis l'émergence d'un nouveau type d'acteurs dans la détermination et la conduite des politiques : l' élu local. Aujourd'hui, les collectivités territoriales du Mali sont animées par 10 752 élu(e)s.

Aussi, les collectivités territoriales sont devenues des acteurs majeurs de la vie économique, sociale et culturelle. Avec elles, l'action publique s'est enrichie et la démocratie a progressé.

L'aspect le plus marquant est surtout le processus de planification participatif et itératif qui s'est établi en amont et qui a incité des milliers de citoyens à s'exprimer, proposer, décider pour que chaque collectivité, à partir de la vision propre de ses dirigeants, soit dotée de programmes de développement aptes à soutenir la décentralisation.

A ce tableau réconfortant, ajoutons la volonté maintes fois affirmée du Gouvernement de poursuivre la réforme et l'engagement de l'ensemble des partenaires au développement de soutenir la décentralisation.

Les difficultés et lacunes de la décentralisation

Toutefois, ces avancées du processus de la décentralisation se sont heurtées à des difficultés persistantes. Pour cerner celles-ci, nos réflexions porteront entre autres sur :

- ▶ le cadre juridique et institutionnel ;
- ▶ le problème de mobilisation de ressources ;
- ▶ le processus du transfert de compétences ;
- ▶ les problèmes liés au découpage territorial.

Il faut en conclure que : la politique de décentralisation ainsi élaborée et mise en oeuvre a fait du chemin. A ce jour, ses acquis sont encore fragiles et les difficultés à surmonter sont immenses. Le succès de l'entreprise est possible et est à portée de main à condition que l'ensemble des acteurs regarde dans la même direction et travaille sans réserve à sa réalisation.

Source : Haut Conseil des collectivités Territoriales du Mali N°Golonina BPE 1951, Bamako
Tél. (223) 221-54-72/221-54-94, Fax. (223) 221-78-90 ; Email. hcct@afribone.net.ml

◆ Décentralisation en bref

Forum intercommunalité à Kolondièba

Pour «une commune volonté de vie commune» des populations du Banimonotié, du Tiendougou et du Wassoulou. L'expression est de feu le Président Léopold Sédar Senghor du Sénégal. Les populations du Banimonotié, du Tiendougou et du Wassoulou se la sont appropriées à la faveur du premier Forum de l'Amicale des ressortissants des cercles de Bougouni, Yanfolila et Kolondièba qui s'est tenu dans la salle des conférences Bourama Kanté de l'Hôtel Dakan, les 29 et 30 avril 2006, sous la haute présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, Mamadou Seydou Traoré. . C'était en présence du Gouverneur de la 3ème région, Boukary Samassékou, du Directeur Général de l'ANICT, M. Mohamed AG Erlaf et de Mamadou Bangoura de la DNCT.

Le forum de Kolondièba, organisé par l'Amicale Bougouni, Yanfolila et Kolondièba (ABYK) avec l'appui d'Helvetas, a regroupé les ressortissants, les partenaires au développement et les maires des cinquante communes des trois cercles.

Cette zone agro-sylvo-pastorale et agro-écologique regorge d'énormes potentialités agricoles. Elle a pour principales activités ; l'agriculture, l'élevage, la pêche et les cultures maraîchères. L'ensemble des trois cercles n'a que peu bénéficié des dynamiques de développement depuis l'accession de notre pays à l'indépendance.

Ce forum constitue un point de départ pour amorcer un développement harmonieux de la zone ABYK. Il s'agira surtout de doter l'espace d'un programme de développement intégré, d'un tableau de bord pour une gestion stratégique et opérationnelle des priorités de développement en fonction des potentialités et des besoins des populations concernées.

Pour le maire de la commune rurale de Kolondièba, Fadel Mariko, ce forum est le témoignage éloquent, qu'ensemble et étant dans le même bateau, les populations des cercles de Bougouni, Yanfolila et Kolondièba peuvent réussir de grands changements positifs. Il a souligné que cet événement plein de significations témoigne aussi l'unité sacrée, renforcée et consolidée des trois cercles. Fadel Mariko d'ajouter que la décentralisation ne souhaite que de telles unions pour renforcer de plus en plus les liens séculaires entre les frères et sœurs d'une même contrée.

Les thèmes des travaux de ce forum ont été développés par deux consultants nationaux, Mamadou Samaké et Pierre Diallo. Les axes prioritaires qui ont été développés, ont tourné autour des préoccupations relatives à l'appui à l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire, l'aménagement des bas-fonds, le désenclavement et l'amélioration des infrastructures routières entre les localités, la connexion des trois localités à l'électricité à travers le réseau de Sélingué, la promotion de l'artisanat et du tourisme, l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base, la promotion des filières agricoles et la transformation des produits locaux par la création d'unités de transformation, le renforcement des capacités des acteurs, la concertation, la négociation et le dialogue partenarial pour la mise en oeuvre du programme de développement intégré.

A la fin des travaux le 30 avril, les maires et les populations de l'Amicale ont souhaité le soutien des autorités du pays, de l'ANICT et d'autres partenaires au développement. L'Amicale a enregistré une nouvelle adhésion, celle de la commune rurale de Massigui (cercle de Dioïla).

A la fin des travaux, le secrétaire général du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales a profité de l'initiative de l'ABYK, pour annoncer qu'il sera prochainement adopté un cadre réglementaire précisant les modalités de mise en oeuvre des dispositions de la loi régissant la coopération entre collectivités territoriales en vue d'aider les populations des communes dans la création, l'organisation et le fonctionnement des structures de coopération inter-collectivités.

Cour suprême : La première femme présidente installée

Jeudi, au cours d'une cérémonie solennelle présidée par le chef de l'Etat, Mme Diallo Fatoumata Kayita Kayentao a été officiellement installée dans ses fonctions de première présidente de la Cour suprême du Mali. En même temps qu'elle, le nouveau procureur général, Cheickna Dettéba Kamissoko, a pris fonction.

Mme Diallo Fatoumata Kayita Kayentao est la première Malienne à occuper le prestigieux fauteuil de premier président de la Cour suprême. Devant le chef de l'Etat, le Premier ministre, des membres du gouvernement et de nombreuses autres personnalités, elle a juré d'appliquer le droit avec loyauté, intégrité et de mener son institution à travers la tenue régulière des audiences, la transparence dans les actions et une large diffusion de la jurisprudence.

Aux dires du président de la République, « *au-delà de la question du genre, la nomination de Mme Diallo Fatoumata Kayita Kayentao aux commandes de la plus haute juridiction de notre pays est la consécration de trente-cinq années de travail de qualité au service du Mali* ».

La nouvelle présidente de la Cour suprême a occupé plusieurs hautes fonctions au sein de l'appareil judiciaire. Elle a été par exemple la première femme juge de paix à compétence étendue pendant sept ans à Bougouni. Elle a aussi dirigé l'incontournable section judiciaire de la Cour suprême.

La Cour suprême encore appelée Cour de cassation sous d'autres cieux est la quatrième institution du Mali. Elle est chargée avec les autres cours et tribunaux d'exercer le pouvoir judiciaire.

Source Afribone : Amadou Waïgalo dans les Echos du 21 juillet 2006

Environnement : Naréna réglemente la gestion des ressources naturelles.

La convention couvre l'exploitation du bois, la chasse et l'orpaillage dans la commune.

Le ministre de l'Environnement et de l'assainissement Nancoman Keïta a présidé jeudi dernier (20 juillet) à Naréna dans le cercle de Kangaba, l'ouverture de l'atelier de validation de la convention locale de gestion des ressources naturelles. La session était destinée à doter la

commune rurale de Naréna, situé à 90 kilomètres de Bamako, d'un outil efficace de protection de son environnement. Le document réglemente l'exploitation et la commercialisation du bois, la chasse et les activités d'orpaillage dans la circonscription.

Il crée dans chaque commune une brigade de gestion des ressources naturelles chargée de veiller à l'application stricte des clauses de la convention. Les brigades travailleront suivant un manuel de procédures. La convention interdit la mise en place des marchés ruraux de bois sans l'accord du conseil communal. Elle exige des chasseurs un permis de port d'arme et le respect des formalités administratives relatives à la chasse ; fixe les périodes de chasse et indique les espèces à chasser. Les placers d'orpaillage seront confiés aux chefs de village.

A ce propos, le document proscrit l'ouverture de placers au bord des routes et des pistes. Il exige que les sites soient mis en défens et restaurés après leur exploitation. Les champs et les sites de maraîchage doivent respecter les servitudes et être situés à 25 mètres des cours d'eau. La convention exige également la mise en place de fourrières dans chaque village, l'instauration de taxes municipales sur les animaux mis en fourrière et la fixation d'un délai de garde des animaux en fourrière. Il est fixé une date d'entrée et de sortie des transhumants. Les bergers doivent en outre, avoir un logeur dans le village, être recensés, et avoir fait vacciner leur bétail.

L'élaboration de cette convention a été financée par la coopération allemande à travers la GTZ et le projet d'appui à la politique environnementale (PAPE).

Source : C. A. DIA, Essor du 26 juillet 2006, p. 3

.....

Lutte contre la Désertification: Implantation de la forêt à Naréna

La commune rurale de Naréna a procédé le samedi 19 août 2006 à l'implantation d'une forêt dans son terroir. 7 000 pieds d'arbres de toutes sortes fournies par le Service de la Conservation de la Nature ont été plantés.

Deux jours avant, le maire, M. Namory Konaté assisté des conseillers villageois ainsi que le sous-préfet Modibo Douma ont organisé des séances de sensibilisation et de mobilisation. C'est pourquoi, la population est sortie nombreuse pour participer à cet événement d'une importance capitale.

C'est donc au son de tam-tams que les jeunes, garçons et filles ont creusé des parquets sur une superficie de plus de 10 ha. L'opération n'a guère dépassé 2 heures de temps. Il faut noter également la présence des responsables nationaux et régionaux de la Conservation de la nature, de tous les chefs de service présents à Naréna, de plusieurs éléments de la brigade territoriale de la gendarmerie et du Centre d'Animation Rurale (CAR), ainsi que les notables et les représentants des confessions religieuses.

« *Planter un arbre ne suffit pas* », dira le maire, mais il faut le protéger des feux de brousse. C'est pourquoi, toutes les dispositions sont prises à cet effet.

Naréna vient par ce geste de donner un exemple à toutes les communes du Mali dans le cadre du reboisement et de la conservation des ressources naturelles. Ceci conformément au programme du gouvernement en matière d'environnement.

Afribone : Kalane Djibril dans les Echos du 25 août 2006, en ligne, Radio Jamana Naréna.

Quinzaine de l'environnement : 7e édition du 04 au 18 juin 2006

Le lancement officiel de la quinzaine le dimanche a eu lieu le 4 juin 2006 au Palais de la culture de Bamako sous la haute présidence du Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement, du Maire de la Commune V, du Directeur de la Coopération allemande, de la conseillère technique principale de la GTZ et du représentant du PNUD. Plusieurs activités étaient à l'ordre du jour entre autres :

- Exposition de photos sur l'état de l'environnement (dégradation, pollution, ensablement, feux de brousse, coupe abusive de bois etc.)
- Projection de films documentaires sur l'Education Environnementale
- Action démonstrative de stabilisation des berges du fleuve Niger à la Cité du Niger
- Conférences débats axés sur le thème : «Ne désertez pas les zones arides»,
- Conférence débats : Femmes, Désert et Désertification, etc.

La clôture de la quinzaine a eu lieu le 18 juin 06 à la Cité des Enfants avec des remises de prix à plusieurs lauréats.

Source : Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Mai 2006.

Bamako : grand lifting du collecteur "DIAFARANA-KO"

l'Essor n°15746 du 18-07-2006, 08:00:00

L'aménagement débutera au Lido pour s'achever à l'immeuble UATT, sur une longueur de 6,8 kilomètres et une emprise variant de 30 à 80 mètres

Plusieurs raisons concourent à la réhabilitation de ce cours d'eau naturel. La population de la capitale est passée de 900 000 âmes en 1994 à plus de 1,2 million d'habitants aujourd'hui. Selon les estimations, la population du district devrait atteindre 2.000.000 d'habitants en 2010. Dans ce contexte, des quartiers se sont développés de manière souvent incontrôlée. C'est pourquoi la capitale souffre du manque d'infrastructures de drainage et d'assainissement et du mauvais état de celles déjà existantes. C'est fort de ce constat que le Premier ministre Ousmane Issoufi Maiga a demandé au ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme d'élaborer un projet d'aménagement détaillé du collecteur naturel "Diafarana-kô" avec comme première phase d'urgence, les travaux de curage au niveau des ouvrages. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Kayat. Ils ont coûté 33,5 millions Fcfa financés par l'Office malien de l'habitat. L'étude d'aménagement du collecteur a été attribuée au groupement de bureaux d'études Ingerco/Gic pour un montant de 38,2 millions Fcfa.

Les travaux d'aménagement de «Diafarana-kô» consisteront, entre autres, à la construction d'un collecteur qui va du Lido au pont Lazaret et d'une voie revêtue en dalle destinée aux piétons et cyclistes. Les ponts de Samé et de Diafarana seront reconstruits. Les accès du pont Lazaret doivent être revêtus et l'éclairage public sera installé le long du collecteur. Le coût prévisionnel du projet est de 3,47 milliards Fcfa et 400 emplois seront créés. Comme on ne peut pas faire d'omelette sans casser d'oeufs, le projet touchera 526 arbres situés dans l'emprise du marigot. Une autorisation d'abattage de ces arbres a été demandée à la direction de la conservation de la nature (eaux et forêts). Les propriétaires des arbres coupés seront tous dédommagés. A la date du vendredi dernier, 316 d'entre eux ont été payés par chèque, 86 autres ont reçu de l'argent liquide. Sur une prévision de 120 millions Fcfa, environ 115,7 millions Fcfa avaient été payés aux ayant droits, vendredi dernier. Le reliquat ne se chiffre donc qu'à 4,3 millions Fcfa. Les montants payés oscillent entre 2000 Fcfa et 3,8 millions Fcfa, a indiqué le directeur général de l'Office malien de l'habitat, Moussa Baba Diarra. Les orangers ont été dédommagés à 50.000 Fcfa, les manguiers à 25.000 Fcfa, les papayers à 15.000 Fcfa et les bananiers à 5.000 Fcfa. 25.000 Fcfa ont été réglés par puits. Des problèmes d'héritage

retardent certains règlements. Les héritiers, dans le cas d'espèce, doivent fournir un certificat d'hérédité et un procès verbal du conseil de famille désignant un mandataire. Par S. DOUMBIA

Vote de la Loi d'Orientation Agricole : la révolution verte est en marche.

Elle embrasse toutes les activités agricoles au sens large du terme : l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture, les activités forestières et fauniques et les activités péri agricoles.

C'est à l'unanimité des 120 votants que le texte a été adopté le 16 août 2006. Aucun député n'a voté contre, aucun ne s'est abstenu. Cette belle unanimité prouve que les longs débats autour du texte ne signifiaient nullement scepticisme ni hostilité à l'égard de la LOA. Les élus étaient plutôt soucieux d'explorer à fond le document soumis par le gouvernement à leur appréciation.

L'enjeu est de faire de l'agriculture malienne, une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations familiales agricoles reconnues et sécurisées à travers la valorisation du potentiel agro-écologique et des savoir-faire agricoles du pays. La Loi favorise la création d'un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré. Il s'agit de garantir la souveraineté alimentaire et de faire du secteur agricole le moteur de l'économie nationale afin d'assurer le bien être des populations.

Source : M. Coulibaly, Essor, 17 août 2006 p. 16

Agenda

3^e AG du RLD/Mali à Ségou du 28 novembre au 1^{er} décembre 2006. Elle sera organisée par le réseau SYNDEC avec l'appui du secrétariat permanent. Les inscriptions ont commencé !

Société civile et 10^e FED

Eurostep lance, en partenariat avec SNV et EEPA, un site destiné à faciliter la participation de la société civile dans les négociations sur la programmation de l'aide de la Communauté européenne pour les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sous le 10^{ème} Fonds Européen au Développement (FED).

Le site fournit les informations nécessaires pour optimiser l'impact des acteurs de la société civile dans la programmation de l'aide. Des documents stratégiques et des contacts clés sont mis en ligne. Le site comprend un calendrier des

événements importants et une rubrique "info" pour suivre la progression des négociations. Il propose également des documents officiels sur les 78 pays ACP ainsi que des commentaires de la société civile. <http://www.acp-programming.eu>

Source : Mahamadou Coulibaly
Chargé de communication/PNUD Mali

Cours International sur la Biologie et l'Elevage des Grands Camélidés :

Du 10 au 20 janvier 2007 à Niamey

Le cours d'un total de 50 h comprend des parties théoriques et des parties pratiques abordant :

- La biologie des camélidés
- Les productions camélines et la reproduction
- Les pathologies camélines et leur traitement
- Les techniques chirurgicales et les applications pratiques

Frais de participation 500 000 F CFA. Pour toute informations complémentaires, contactez :

Docteur Gilles Vias, ONG Karkara : email : vfgilles@yahoo.fr

Colloque sur :

« Evaluation environnementale et transports durables : renforcement des capacités institutionnelles »

Lieu : Genève

Date : 18 – 22 juin 2007

Organisé par : le Secrétariat International francophone pour l'évaluation internationale (SIFEE) en partenariat avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF) et la République et Canton de Genève

Prière de faire attention aux informations plus détaillées qui suivront !

Forum Mondial sur la souveraineté alimentaire à Sélingué du 23 au 27 février 2007.

La Toile
B.P. 9014 Bamako (MALI)
Directeur de Publication :
Modibo Keita
Coordination
Mme Diawara Ariane Marie Sangaré
Rédaction :
Hallassy Sidibé
Kô Samaké
Lamine Tounkara